



changement supérieur hierarchique

Par **MJLF**, le **02/10/2019** à **14:28**

bonjour

mon employeur peut-il changer mon N+1 à savoir mon manager actuellement directeur des ventes et indiqué que je dépend de ce dernier sur mon CDI peut-il être modifié et que je passe sous la coupe d'une responsable Back office? Ce alors que mon poste n'est en rien modifié (fonction et cahрге de travail)

merci d'avance

Par **Visiteur**, le **19/10/2019** à **22:28**

Bonjour

Au nom de Legavox, je vous prie d'accepter nos regrets pour cette absence de réponse jusqu'à ce jour, malgré le nombre de vues.

Je ne suis pas spécialiste, mais je pense qu'une nouvelle organisation de votre hiérarchie, sans modification de votre contrat, de votre mission ou activité, n'est en rien contestable.

Par **P.M.**, le **19/10/2019** à **23:43**

Bonjour,

L'employeur détient le pouvoir de direction et d'organisation de l'entreprise tant qu'une modification essentielle du contrat de travail n'intervient pas...